

**SOROGRIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : SOROGRIP LAQUE ANTIDERAPANTE  
Code du produit : 2203071300  
UFI : 0DQ0-E0MT-X00D-TQ8T

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Peinture antidérapante

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : SOROMAP PEINTURES VERNIS.  
Adresse : 1, RUE MAURICE MALLET Z.I. DE BELIGON.17300.ROCHEFORT SUR MER.FRANCE.  
Téléphone : 05.46.88.36.10. Fax : 05.46.88.36.15.  
contact@soromap.com  
www.soromap.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Liquide inflammable, Catégorie 3 (Flam. Liq. 3, H226).  
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (EUH066).  
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).  
Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique), Catégorie 3 (STOT SE 3, H336).  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3 (Aquatic Chronic 3, H412).

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Pictogrammes de danger :



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement :

ATTENTION

Identificateur du produit :

EC 919-857-5 HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES  
REACTION MASS OF FATTY ACIDS, TALL-OIL, COMPDS. WITH OLEYLAMINE AND FATTY  
ACIDS, C18-UNSATD., TRIMERS, COMPDS. WITH OLEYLAMINE  
EC 205-250-6 BIS (2-ETHYLHEXANOATE) DE COBALT

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

## SOROGRIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300

|                                       |                                                                                                                                              |
|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H336                                  | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                                                                                       |
| H412                                  | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                                             |
| EUH066                                | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                                                                     |
| Conseils de prudence - Généraux :     |                                                                                                                                              |
| P101                                  | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.                                                       |
| Conseils de prudence - Prévention :   |                                                                                                                                              |
| P210                                  | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P271                                  | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.                                                                             |
| Conseils de prudence - Intervention : |                                                                                                                                              |
| P302 + P352                           | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...                                                                                |
| P312                                  | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.                                                                               |
| Conseils de prudence - Elimination :  |                                                                                                                                              |
| P501                                  | Éliminer le contenu/récipient de préférence par un collecteur ou un organisme agréé                                                          |

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)  $\geq$  0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances  $\geq$  0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

#### Composition :

| Identification                                                                                                                              | (CE) 1272/2008                                                                                                                                           | Nota | %                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|---------------------|
| CAS: 13463-67-7<br>EC: 236-675-5<br>REACH: 01-2119489379-17<br><br>DIOXYDE DE TITANE                                                        |                                                                                                                                                          | [1]  | 10 $\leq$ x % < 25  |
| CAS: 64742-48-9<br>EC: 919-857-5<br>REACH: 01-2119463258-33<br><br>HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES | GHS07, GHS08, GHS02<br>Dgr<br>Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304<br>STOT SE 3, H336<br>EUH:066                                                      |      | 10 $\leq$ x % < 25  |
| EC: 918-668-5<br>REACH: 01-2119455851-35-xxxx<br><br>HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES                                                         | GHS09, GHS07, GHS08, GHS02<br>Dgr<br>Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304<br>STOT SE 3, H335<br>STOT SE 3, H336<br>Aquatic Chronic 2, H411<br>EUH:066 |      | 2.5 $\leq$ x % < 10 |
| CAS: 471-34-1<br>EC: 207-439-9<br><br>CARBONATE DE CALCIUM                                                                                  |                                                                                                                                                          | [1]  | 2.5 $\leq$ x % < 10 |
| CAS: 68855-54-9<br>EC: 272-489-0<br>REACH: 01-2119488518-22-0005<br><br>DIATOMEES CALCINEES ACTIVEES                                        | GHS08<br>Wng<br>STOT RE 2, H373                                                                                                                          | [1]  | 0 $\leq$ x % < 2.5  |

## SOROGRIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300

|                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                    |            |                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|----------------|
| EC: 918-481-9<br>REACH: 01-2119457273-39<br><br>HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES,<br>ISOALCANES, CYCLIQUES, <2%<br>AROMATIQUES                                        | GHS08<br>Dgr<br>Asp. Tox. 1, H304                                                                                                                                                                                  | P          | 0 <= x % < 2.5 |
| EC: 245-018-1<br>REACH: 01-2119979088-21-0000<br><br>ACIDE 2-ETHYLHEXANOIQUE, SEL DE<br>ZIRCONIUM                                                                      | GHS08<br>Wng<br>Repr. 2, H361d                                                                                                                                                                                     | [2]        | 0 <= x % < 2.5 |
| REACH: 01-2120101675-63<br><br>REACTION MASS OF FATTY ACIDS,<br>TALL-OIL, COMPDS. WITH OLEYLAMINE<br>AND FATTY ACIDS, C18-UNSATD.,<br>TRIMERS, COMPDS. WITH OLEYLAMINE | GHS07, GHS08<br>Wng<br>Acute Tox. 4, H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1A, H317<br>STOT RE 2, H373<br>Aquatic Chronic 3, H412                                                                              |            | 0 <= x % < 2.5 |
| CAS: 108-65-6<br>EC: 203-603-9<br>REACH: 01-2119475791-29<br><br>ACETATE DE<br>2-METHOXY-1-METHYLETHYLE                                                                | GHS07, GHS02<br>Wng<br>Flam. Liq. 3, H226<br>STOT SE 3, H336                                                                                                                                                       | [1]        | 0 <= x % < 2.5 |
| CAS: 96-29-7<br>EC: 202-496-6<br>REACH: 01-2119539477-28<br><br>2-BUTANONE-OXIME                                                                                       | GHS06, GHS05, GHS08<br>Dgr<br>Acute Tox. 3, H301<br>Acute Tox. 4, H312<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317<br>Eye Dam. 1, H318<br>STOT SE 3, H336<br>Carc. 1B, H350<br>STOT SE 1, H370<br>STOT RE 2, H373 | [1]<br>[2] | 0 <= x % < 2.5 |
| CAS: 136-52-7<br>EC: 205-250-6<br>REACH: 01-2119524678-29<br><br>BIS (2-ETHYLHEXANOATE) DE COBALT                                                                      | GHS07, GHS09, GHS08<br>Dgr<br>Skin Sens. 1A, H317<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Repr. 1B, H360F<br>Aquatic Chronic 3, H412<br>Aquatic Acute 1, H400<br>M Acute = 1                                                      | [2]        | 0 <= x % < 2.5 |
| CAS: 128-37-0<br>EC: 204-881-4<br>REACH: 01-2119555270-46<br><br>2,6-(DI-T-BUTYLE)-P-CRÉSOL                                                                            | GHS09<br>Wng<br>Aquatic Acute 1, H400<br>M Acute = 1<br>Aquatic Chronic 1, H410<br>M Chronic = 1                                                                                                                   | [1]        | 0 <= x % < 2.5 |
| CAS: 108-95-2<br>EC: 203-632-7<br>REACH: 01-2119471329-32<br><br>PHENOL                                                                                                | GHS06, GHS05, GHS09, GHS08<br>Dgr<br>Acute Tox. 3, H301<br>Acute Tox. 3, H311<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Acute Tox. 3, H331<br>Muta. 2, H341<br>STOT RE 2, H373<br>Aquatic Chronic 2, H411                          | [1]<br>[2] | 0 <= x % < 2.5 |

**SOROGRIIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300****Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë**

| Identification                                                                      | Limites de concentration spécifiques                                     | ETA                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|
| EC: 918-668-5<br>REACH: 01-2119455851-35-xxxx<br><br>HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES |                                                                          | orale: ETA = 3592 mg/kg PC                                |
| CAS: 96-29-7<br>EC: 202-496-6<br>REACH: 01-2119539477-28<br><br>2-BUTANONE-OXIME    |                                                                          | dermale: ETA = 1100 mg/kg PC<br>orale: ETA = 100 mg/kg PC |
| CAS: 108-95-2<br>EC: 203-632-7<br>REACH: 01-2119471329-32<br><br>PHENOL             | Skin Corr. 1B: H314 C <sub>≥</sub> 3%<br>Skin Irrit. 2: H315 1% ≤ C < 3% | dermale: ETA = 660 mg/kg PC<br>orale: ETA = 650 mg/kg PC  |

**Informations sur les composants :**

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

[2] Substance cancérogène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

Note P : La classification comme cancérogène ou mutagène ne s'applique pas car la substance contient moins de 0.1 % poids/poids de benzène (EINECS 200-753-7).

**RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

**4.1. Description des mesures de premiers secours****En cas d'inhalation :**

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

**En cas de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

**En cas d'ingestion :**

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée n'est disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée n'est disponible.

## **RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Inflammable.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

### **5.1. Moyens d'extinction**

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

#### **Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

## **RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### **Pour les non-secouristes**

A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter d'inhalier les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

#### **Pour les secouristes**

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la rubrique 13).

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

**SOROGRIp LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300**

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

**Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

Le mélange peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau non-conducteur.

Utiliser le mélange dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête.

Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

**Stockage**

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

## SOROGRIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union européenne (2019/1831, 2017/2398, 2017/164, 2009/161, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE)

| CAS      | VME-mg/m <sup>3</sup> | VME-ppm | VLE-mg/m <sup>3</sup> | VLE-ppm | Notes |
|----------|-----------------------|---------|-----------------------|---------|-------|
| 108-65-6 | 275                   | 50      | 550                   | 100     | Peau  |
| 108-95-2 | 8                     | 2       | 16                    | 4       | Peau  |

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 08/08/2019) :

| CAS        | VME : | VME :                           | Dépassement | Remarques |
|------------|-------|---------------------------------|-------------|-----------|
| 68855-54-9 |       | 0.3 A mg/m <sup>3</sup>         |             |           |
| 108-65-6   |       | 50 ppm<br>270 mg/m <sup>3</sup> |             | 1(I)      |
| 96-29-7    |       | 0.3 ppm<br>1 mg/m <sup>3</sup>  |             | 8 (I)     |
| 128-37-0   |       | 10 E mg/m <sup>3</sup>          |             | 4 (II)    |
| 108-95-2   |       | 2 ppm<br>8 mg/m <sup>3</sup>    |             | 2(II)     |

- France (INRS - ED984 / 2020-1546) :

| CAS        | VME-ppm | VME-mg/m <sup>3</sup> | VLE-ppm | VLE-mg/m <sup>3</sup> | Notes | TMP N° |
|------------|---------|-----------------------|---------|-----------------------|-------|--------|
| 13463-67-7 | -       | 10                    | -       | -                     | -     | -      |
| 471-34-1   | -       | 10                    | -       | -                     | -     | -      |
| 108-65-6   | 50      | 275                   | 100     | 550                   | -     | -      |
| 128-37-0   | -       | 10                    | -       | -                     | -     | -      |
| 108-95-2   | 2       | 7.8                   | 4       | 15.6                  | *     | -      |

## Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

PHENOL (CAS: 108-95-2)

## Utilisation finale :

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

## Travailleurs

Contact avec la peau  
Effets systémiques à long terme  
1.23 mg/kg de poids corporel/jourVoie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
8 mg de substance/m<sup>3</sup>Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :Inhalation  
Effets locaux à court terme  
16 mg de substance/m<sup>3</sup>

## Utilisation finale :

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

## Consommateurs

Ingestion  
Effets systémiques à long terme  
0.4 mg/kg de poids corporel/jourVoie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :Contact avec la peau  
Effets systémiques à long terme  
0.4 mg/kg de poids corporel/jourVoie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
1.32 mg de substance/m<sup>3</sup>

2,6-(DI-T-BUTYLE)-P-CRÉSOL (CAS: 128-37-0)

**SOROGRIIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300****Utilisation finale :**

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

**Travailleurs**

Contact avec la peau  
Effets systémiques à long terme  
8.3 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
5.8 mg de substance/m3

**Consommateurs**

Contact avec la peau  
Effets systémiques à long terme  
5 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
1.74 mg de substance/m3

**2-BUTANONE-OXIME (CAS: 96-29-7)****Utilisation finale :**

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :

**Travailleurs**

Contact avec la peau  
Effets systémiques à long terme  
1.3 mg/kg de poids corporel/jour

Contact avec la peau  
Effets systémiques à court terme  
2.5 mg/kg de poids corporel/jour

Contact avec la peau  
Effets systémiques à long terme  
1.3 mg/kg de poids corporel/jour

Contact avec la peau  
Effets systémiques à court terme  
2.5 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
9 mg de substance/m3

Inhalation  
Effets locaux à long terme  
3.33 mg de substance/m3

Inhalation  
Effets locaux à long terme  
3.33 mg de substance/m3

Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
9 mg de substance/m3

**Consommateurs**

Contact avec la peau  
Effets systémiques à long terme

**SOROGRIp LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300**

DNEL : 0.78 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 0.78 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme  
DNEL : 1.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 2.7 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
DNEL : 2 mg de substance/m3

**Utilisation finale : Homme exposé via l'environnement**

Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 0.78 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme  
DNEL : 1.5 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
DNEL : 2 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 2.7 mg de substance/m3

REACTION MASS OF FATTY ACIDS, TALL-OIL, COMPDS. WITH OLEYLAMINE AND FATTY ACIDS, C18-UNSATD., TRIMERS, COMPDS. WITH OLEYLAMINE

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 0.43 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 0.75 mg de substance/m3

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition : Ingestion  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 0.11 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 0.21 mg/kg de poids corporel/jour

**SOROGRIIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300**

Voie d'exposition : Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme  
DNEL : 0.0113 mg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation  
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme  
DNEL : 0.37 mg de substance/m3

**CARBONATE DE CALCIUM (CAS: 471-34-1)****Utilisation finale :**

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

**Travailleurs**

Inhalation  
Effets locaux à long terme  
4.26 mg de substance/m3

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
10 mg de substance/m3

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

**Consommateurs**

Inhalation  
Effets locaux à long terme  
1.06 mg de substance/m3

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
10 mg de substance/m3

**HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES****Utilisation finale :**

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

**Travailleurs**

Contact avec la peau  
Effets systémiques à long terme  
25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
150 mg de substance/m3

**Utilisation finale :**

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

**Consommateurs**

Contact avec la peau  
Effets systémiques à long terme  
11 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :  
Effets potentiels sur la santé :  
DNEL :

Inhalation  
Effets systémiques à long terme  
32 mg de substance/m3

**Concentration prédite sans effet (PNEC) :****PHENOL (CAS: 108-95-2)**

Compartiment de l'environnement :  
PNEC :

Sol  
0.136 mg/kg

Compartiment de l'environnement :  
PNEC :

Eau douce  
0.0077 mg/l

Compartiment de l'environnement :

Eau de mer

**SOROGRIIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300**

PNEC : 0.00077 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent  
PNEC : 0.031 mg/lCompartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce  
PNEC : 0.0915 mg/kgCompartiment de l'environnement : Sédiment marin  
PNEC : 0.00915 mg/kgCompartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées  
PNEC : 2.1 mg/l**2,6-(DI-T-BUTYLE)-P-CRÉSOL (CAS: 128-37-0)**Compartiment de l'environnement : Sol  
PNEC : 1.04 mg/kgCompartiment de l'environnement : Eau douce  
PNEC : 4 µg/lCompartiment de l'environnement : Eau de mer  
PNEC : 0.4 µg/lCompartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent  
PNEC : 4 µg/lCompartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées  
PNEC : 100 mg/l**2-BUTANONE-OXIME (CAS: 96-29-7)**Compartiment de l'environnement : Eau douce  
PNEC : 0.256 mg/lCompartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent  
PNEC : 0.118 mg/lCompartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées  
PNEC : 177 mg/l**REACTION MASS OF FATTY ACIDS, TALL-OIL, COMPDS. WITH OLEYLAMINE AND FATTY ACIDS, C18-UNSATD., TRIMERS, COMPDS. WITH OLEYLAMINE**Compartiment de l'environnement : Air  
PNEC : 0.0973 mg/lCompartiment de l'environnement : Eau douce  
PNEC : 0.194 mg/lCompartiment de l'environnement : Eau de mer  
PNEC : 0.0194 mg/lCompartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées  
PNEC : 100 mg/l**DIOXYDE DE TITANE (CAS: 13463-67-7)**

Compartiment de l'environnement : Eau douce

**SOROGRIp LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300**

|                                             |                                           |
|---------------------------------------------|-------------------------------------------|
| PNEC :                                      | 0.127 mg/l                                |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Eau de mer<br>1 mg/l                      |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Eau à rejet intermittent<br>0.61 mg/l     |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Sédiment d'eau douce<br>1000 mg/kg        |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Sédiment marin<br>100 mg/kg               |
| Compartiment de l'environnement :<br>PNEC : | Usine de traitement des eaux usées<br>100 |

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

**- Protection des mains**

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqure, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVA (Alcool polyvinylique)

**- Protection du corps**

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**- Protection respiratoire**

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

## SOROGRIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387/A1 :  
- A1 (Marron)

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat physique**

Etat Physique : Liquide Visqueux.

**Couleur**

Non précisé

**Odeur**

Seuil olfactif : Non précisé.

**Point de fusion**

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

**Point de congélation**

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

**Inflammabilité**

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

**Point d'éclair**

Point d'éclair : 55.00 °C.

**Température d'auto-inflammation**

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

**Température de décomposition**

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

**pH**

pH : Non concerné.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

**Viscosité cinématique**

Viscosité : Non précisé.

**Solubilité**

Hydrosolubilité : Insoluble.

Liposolubilité : Non précisé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

**Pression de vapeur**

Pression de vapeur (50°C) : Inférieure à 110 kPa (1.10 bar).

**Densité et/ou densité relative**

Densité : 1.26

**Densité de vapeur relative**

Densité de vapeur : Non précisé.

**9.2. Autres informations**

COV (g/l) : 362.73

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

### 10.4. Conditions à éviter

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Éviter :

- l'accumulation de charges électrostatiques
- l'échauffement
- la chaleur
- des flammes et surfaces chaudes

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des effets narcotiques peuvent se manifester, tels que la somnolence, la narcose, une diminution de la vigilance, la perte de réflexes, le manque de coordination ou le vertige.

Ils peuvent également se manifester sous la forme de violents maux de tête ou de nausées et entraîner des troubles du jugement, des étourdissements, de l'irritabilité, de la fatigue ou des troubles de la mémoire.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

#### 11.1.1. Substances

##### Toxicité aiguë :

PHENOL (CAS: 108-95-2)

Par voie orale :

DL50 = 650 mg/kg  
Espèce : Rat

Par voie cutanée :

DL50 = 660 mg/kg  
Espèce : Lapin

2,6-(DI-T-BUTYLE)-P-CRÉSOL (CAS: 128-37-0)

Par voie orale :

DL50 ≤ 5000 mg/kg  
Espèce : Rat

Par voie cutanée :

DL50 > 5000 mg/kg

**SOROGRIIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300**

Espèce : Lapin

**2-BUTANONE-OXIME (CAS: 96-29-7)**

Par voie orale :

DL50 = 100 mg/kg

Espèce : Rat

Par voie cutanée :

DL50 = 1100 mg/kg

Espèce : Lapin

Par inhalation (Gaz) :

CL50 20

**DIATOMÉE CALCINÉE ACTIVEE (CAS: 68855-54-9)**

Par voie orale :

DL50 &gt; 2000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par inhalation (Poussières/brouillard) :

CL50 &gt; 2.6 mg/l

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

**CARBONATE DE CALCIUM (CAS: 471-34-1)**

Par voie orale :

DL50 &gt; 2000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 420 (Toxicité orale aiguë - Méthode de la dose prédéterminée)

Par voie cutanée :

DL50 &gt; 2000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Par inhalation (Poussières/brouillard) :

CL50 &gt; 3 mg/l

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)

**HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES**

Par voie orale :

DL50 = 3592 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée :

DL50 &gt; 3160 mg/kg

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

**HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES (CAS: 64742-48-9)**

Par voie orale :

DL50 &gt; 5000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Par voie cutanée :

DL50 &gt; 5000 mg/kg

Espèce : Rat

OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

**DIOXYDE DE TITANE (CAS: 13463-67-7)**

Par voie orale :

DL50 &gt; 5000 mg/kg

Espèce : Rat

**SOROGRIIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300**

OCDE Ligne directrice 425 (Toxicité aiguë par voie orale - Méthode de l'ajustement des doses)

Par voie cutanée : DL50 &gt; 2000 mg/kg

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 > 4.26 mg/l  
Espèce : Rat  
OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation)**Corrosion cutanée/irritation cutanée :**DIATOMÉE CALCINÉE ACTIVEE (CAS: 68855-54-9)  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)CARBONATE DE CALCIUM (CAS: 471-34-1)  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)DIOXYDE DE TITANE (CAS: 13463-67-7)  
Espèce : Lapin  
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)**Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**BIS (2-ETHYLHEXANOATE) DE COBALT (CAS: 136-52-7)  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Opacité cornéenne : 1 ≤ Score moyen < 2 et effets totalement réversibles en deçà des 21 jours d'observationDIATOMÉE CALCINÉE ACTIVEE (CAS: 68855-54-9)  
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**DIATOMÉE CALCINÉE ACTIVEE (CAS: 68855-54-9)  
Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Non sensibilisant.  
Guinea Pig Maximisation Test) :  
OCDE Ligne directrice 429 (Sensibilisation cutanée, Essai des ganglions lymphatiques locaux)DIOXYDE DE TITANE (CAS: 13463-67-7)  
Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques : Non sensibilisant.  
OCDE Ligne directrice 429 (Sensibilisation cutanée, Essai des ganglions lymphatiques locaux)**Mutagenécité sur les cellules germinales :**PHENOL (CAS: 108-95-2)  
Test d'Ames (in vitro) : Négatif.DIOXYDE DE TITANE (CAS: 13463-67-7)  
OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

Test d'Ames (in vitro) : Négatif.

2,6-(DI-T-BUTYLE)-P-CRÉSOL (CAS: 128-37-0)  
Mutagenèse (in vivo) : Négatif.

**SOROGRIIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300**

Mutagénèse (in vitro) : Négatif.

DIATOMÉE CALCINÉE ACTIVEE (CAS: 68855-54-9)  
Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vitro) : Négatif.  
OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

CARBONATE DE CALCIUM (CAS: 471-34-1)  
Aucun effet mutagène.  
OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

**Cancérogénicité :**

PHENOL (CAS: 108-95-2)  
Test de cancérogénicité : Négatif.  
Aucun effet cancérogène.

CARBONATE DE CALCIUM (CAS: 471-34-1)  
Test de cancérogénicité : Négatif.  
Aucun effet cancérogène.

**Toxicité pour la reproduction :**

CARBONATE DE CALCIUM (CAS: 471-34-1)  
Aucun effet toxique pour la reproduction  
Etude sur le développement : Espèce : Rat  
OCDE Ligne directrice 422 (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

**11.1.2. Mélange**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

- CAS 108-95-2 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
- CAS 128-37-0 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
- CAS 14807-96-6 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.
- CAS 13463-67-7 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :**

- Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas (CAS 64742-48-9): Voir la fiche toxicologique n° 94.
- Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9): Voir la fiche toxicologique n° 325.
- Hydrocarbures en C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % aromatiques (CAS 64742-48-9): Voir la fiche toxicologique n° 325.

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

**12.1. Toxicité**

**12.1.1. Substances**

CARBONATE DE CALCIUM (CAS: 471-34-1)  
Toxicité pour les algues : NOEC > 14 mg/l  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Durée d'exposition : 72 h  
OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

## SOROGRIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300

## PHENOL (CAS: 108-95-2)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 8.9 mg/l

Espèce : *Oncorhynchus mykiss*

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 3.1 mg/l

Espèce : *Daphnia magna*

Durée d'exposition : 48 h

0,1 &lt; NOEC &lt;= 1 mg/l

Espèce : *Daphnia magna*

Toxicité pour les algues :

CEr50 = 61.1 mg/l

Espèce : *Pseudokirchnerella subcapitata*

Durée d'exposition : 96 h

## 2,6-(DI-T-BUTYLE)-P-CRÉSOL (CAS: 128-37-0)

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 5 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les algues :

CEr50 &gt; 0.42 mg/l

Facteur M = 1

Espèce : *Desmodesmus subspicatus*

Durée d'exposition : 72 h

## HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

Toxicité pour les poissons :

CL50 = 9.2 mg/l

Espèce : *Oncorhynchus mykiss*

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 3.2 mg/l

Espèce : *Daphnia magna*

Durée d'exposition : 48 h

OCDE Ligne directrice 202 (*Daphnia* sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues :

CEr50 = 2.75 mg/l

Espèce : *Pseudokirchnerella subcapitata*

Durée d'exposition : 72 h

## 2-BUTANONE-OXIME (CAS: 96-29-7)

Toxicité pour les poissons :

CL50 &lt;= 100 mg/l

Durée d'exposition : 96 h

NOEC = 50 mg/l

Toxicité pour les crustacés :

CE50 = 201 mg/l

Durée d'exposition : 48 h

NOEC = 100 mg/l

Toxicité pour les algues :

CEr50 = 11.8 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

NOEC = 2.56 mg/l

**SOROGRIp LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300****DIATOMÉE CALCINÉE ACTIVEE (CAS: 68855-54-9)**

|                               |                                                                                                                                                 |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour les poissons :  | Espèce : <i>Oncorhynchus mykiss</i><br>Durée d'exposition : 96 h<br>OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)                |
| Toxicité pour les crustacés : | Espèce : <i>Daphnia magna</i><br>Durée d'exposition : 48 h<br>OCDE Ligne directrice 202 ( <i>Daphnia</i> sp., essai d'immobilisation immédiate) |
| Toxicité pour les algues :    | Espèce : <i>Desmodesmus subspicatus</i><br>Durée d'exposition : 72 h<br>OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance) |

**HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES (CAS: 64742-48-9)**

|                               |                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour les poissons :  | CL50 > 1000 mg/l<br>Espèce : <i>Oncorhynchus mykiss</i><br>Durée d'exposition : 96 h<br><br>NOEC = 0.13 mg/l<br>Espèce : <i>Oncorhynchus mykiss</i><br>Durée d'exposition : 96 h |
| Toxicité pour les crustacés : | CE50 > 1000 mg/l<br>Espèce : <i>Daphnia magna</i><br>Durée d'exposition : 48 h<br><br>NOEC = 0.23 mg/l<br>Espèce : <i>Daphnia magna</i>                                          |
| Toxicité pour les algues :    | CER50 > 1000 mg/l<br>Espèce : <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i><br>Durée d'exposition : 72 h                                                                                 |

**DIOXYDE DE TITANE (CAS: 13463-67-7)**

|                              |                                                                                         |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour les poissons : | CL50 > 10000 mg/l<br>Espèce : <i>Cyprinodon variegatus</i><br>Durée d'exposition : 96 h |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|

**12.1.2. Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

**12.2. Persistance et dégradabilité****12.2.1. Substances****PHENOL (CAS: 108-95-2)**

|                  |                                                                                                                        |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Biodégradation : | Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement. |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**2,6-(DI-T-BUTYLE)-P-CRÉSOL (CAS: 128-37-0)**

|                  |                                                                                                                        |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Biodégradation : | Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement. |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**BIS (2-ETHYLHEXANOATE) DE COBALT (CAS: 136-52-7)**

|                  |                                                                                                                        |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Biodégradation : | Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement. |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**2-BUTANONE-OXIME (CAS: 96-29-7)**

**SOROGRIIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300**

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

HYDROCARBURES, C10-C13, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

DIATOMÉE CALCINÉE ACTIVEE (CAS: 68855-54-9)

Biodégradation : Aucune donnée sur la dégradabilité n'est disponible, la substance est considérée comme ne se dégradant pas rapidement.

HYDROCARBURES, C9, AROMATIQUES

Biodégradation : Rapidement dégradable.

HYDROCARBURES, C9-C11, N-ALCANES, ISOALCANES, CYCLIQUES, <2% AROMATIQUES (CAS: 64742-48-9)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****12.3.1. Substances**

2-BUTANONE-OXIME (CAS: 96-29-7)

Coefficient de partage octanol/eau :  $\log K_{ow} = 0.63$

Facteur de bioconcentration :  $BCF < 100$ .

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

**Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV vom 18/04/2017, KBws) :**

WGK 2 : Comporte un danger pour l'eau.

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

## SOROGRIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300

## RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2021 - IMDG 2020 - OACI/IATA 2021).

## 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1263

## 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1263=PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures)

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



3

## 14.4. Groupe d'emballage

III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

-

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| ADR/RID | Classe | Code | Groupe | Etiquette | Ident. | QL  | Dispo.      | EQ | Cat. | Tunnel |
|---------|--------|------|--------|-----------|--------|-----|-------------|----|------|--------|
|         | 3      | F1   | III    | 3         | 30     | 5 L | 163 367 650 | E1 | 3    | D/E    |

Si Q &lt; 450l, voir 2.2.3.1.5.1.

| IMDG | Classe | 2°Etq | Groupe | QL  | FS       | Dispo.          | EQ | Arrimage manutention | Séparation |
|------|--------|-------|--------|-----|----------|-----------------|----|----------------------|------------|
|      | 3      | -     | III    | 5 L | F-E, S-E | 163 223 367 955 | E1 | Category A           | -          |

si Q &lt; 450 l voir IMDG 2.3.2.5.

| IATA | Classe | 2°Etq. | Groupe | Passager | Passager | Cargo | Cargo | note        | EQ |
|------|--------|--------|--------|----------|----------|-------|-------|-------------|----|
|      | 3      | -      | III    | 355      | 60 L     | 366   | 220 L | A3 A72 A192 | E1 |
|      | 3      | -      | III    | Y344     | 10 L     | -     | -     | A3 A72 A192 | E1 |

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

## 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)

## - Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

## - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

## - Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV vom 18/04/2017, KBws) :

WGK 2 : Comporte un danger pour l'eau.

## SOROGRIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

|        |                                                                                                                   |
|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H226   | Liquide et vapeurs inflammables.                                                                                  |
| H301   | Toxique en cas d'ingestion.                                                                                       |
| H302   | Nocif en cas d'ingestion.                                                                                         |
| H304   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.                               |
| H311   | Toxique par contact cutané.                                                                                       |
| H312   | Nocif par contact cutané.                                                                                         |
| H314   | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                                             |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.                                                                                  |
| H317   | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                              |
| H318   | Provoque de graves lésions des yeux.                                                                              |
| H319   | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                                          |
| H331   | Toxique par inhalation.                                                                                           |
| H335   | Peut irriter les voies respiratoires.                                                                             |
| H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.                                                                            |
| H341   | Susceptible d'induire des anomalies génétiques .                                                                  |
| H350   | Peut provoquer le cancer .                                                                                        |
| H360F  | Peut nuire à la fertilité.                                                                                        |
| H361d  | Susceptible de nuire au fœtus.                                                                                    |
| H370   | Risque avéré d'effets graves pour les organes .                                                                   |
| H373   | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée . |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                                      |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                           |
| H411   | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                |
| H412   | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                                  |
| EUH066 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.                                          |

**Abréviations :**

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

CE50 : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CEr50 : La concentration efficace de substance qui provoque 50% de réduction du taux de croissance.

NOEC : La concentration sans effet observé.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

CMR : Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

**SOROGRIIP LAQUE ANTIDERAPANTE - 2203071300**

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS02 : Flamme.

GHS07 : Point d'exclamation.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.